RAPPORT Annuel 2018

bil ta garbi

Repères
PAGE 4

Le territoire, les acteurs et compétences
PAGE 6

La stratégie
PAGE 8

Prévention et synergie
PAGE 10

Sensibilisation et relation usagers
PAGE 14

Valorisation et traitement
PAGE 16

Ordures ménagères
PAGE 18

Collectes sélectives
PAGE 20

Déchetteries et transport
PAGE 22

Ressources Humaines
PAGE 24

Ressources financières et budget
PAGE 28

Glossaire et annexes
PAGE 34

Rapport d'activité 2018

SOMMAIRE

Nouvelle Charte / Nouveau site
Février 2018

Nouvelle Charte / Nouveau site Internet Renouvellement de la certificatiotn ISO 14001

Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage : Forum « Devenons ZZ »

Olympiades du tri - *Avril 2018*

Prise d'une nouvelle compétence : les déchets inertes

« Les Olympiades du tri » des collégiens

Campagne de communication sur les Déchets Diffus Spécifiques

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet-Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre

Journée Portes Ouvertes du pôle Canopia avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Réunion annuelle des agents du Syndicat. Première réunion du Comité de pilotage du Schéma Directeur des déchets inertes

Lettre aux députés locaux de la Présidente, Martine Bisauta, sur l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

24 espaces de gratuité sur tout le territoire durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
Accueil durant deux jours d'un colloque et de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)

Participation au tour Alternatiba
Adoption du Schéma Directeur Prévention et Gestion des déchets inertes par le Comité Syndical

Participation au challenge de la mobilité

Campagne « Cet été, pas de vacances pour les déchets »

Colloque FNCC - *Novembre 2018*

« Cet été, pas de vacances pour les déchets » - Juillet -Aout 2018

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

ACTEURS ET COMPÉTENCES

Pour l'ouest du département des Pyrénées-Atlantiques, le **service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** est une compétence partagée entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) et la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (CCBG) pour la collecte et le Syndicat Bil Ta Garbi pour le transport et le traitement.

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

- 211 communes
- 323 899 habitants *(voir détails par collectivité en annexe p. 36)*
- 205 786 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) *soit 635 kg produits par habitant*
- 66% taux de valorisation global
- 23 élu.es délégué.es
- 104 agents de la fonction publique territoriale

LA STRATÉGIE 2015-2020 DU SYNDICAT

Le Plan d'Actions Stratégiques du Syndicat (PASS) pour la période 2015-2020 est la feuille de route validée le 13 mai 2015 et confiée aux équipes par les élus membres du Comité syndical. Il présente 4 axes de travail stratégiques et des objectifs pour « Produire toujours moins de déchets en garantissant toujours plus de valorisation et en limitant au maximum l'enfouissement ».

AXE PRIMO

Toujours intervenir en amont pour favoriser et développer la réduction et le tri des déchets à la source.

1° objectif

Réduction en 2020 : - 10% de DMA par rapport à 2010

2° objectif

Tri à la source
En 2020 : 100 kg/hab.

AXE TOP'VALO

Optimiser et développer la valorisation des déchets en favorisant ou en contribuant à l'émergence de nouvelles filières.

1° objectif

Augmentation du taux de valorisation global des déchets
En 2020 : 80% de DMA valorisés.

2° objectif

Réduction du taux d'enfouissement des déchets
En 2020 : -70% de déchets enfouis par rapport à 2010.

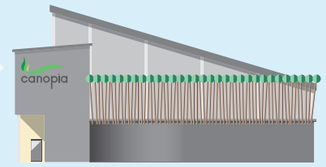

AXE SYNEO

Favoriser les synergies pour mieux agir ensemble

1° objectif

Concertation et relation usagers (travail des Ambassadeurs du tri, visites de sites, rencontres avec riverains)

AXE ECO'ENTAKO

Faire que les déchets deviennent source et ressource d'économie locale

1° objectif

Contribuer au développement d'une économie locale.

2° objectif

Assurer une bonne maîtrise financière de la gestion des déchets.

TERRITOIRE « ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE »

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, le Syndicat a été labellisé « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » fin 2015 par le Ministère de l'Environnement. S'il est un idéal à atteindre, le TZDZG vise à faire du déchet, une ressource dans une dynamique d'économie circulaire prompt à faire émerger de nouvelles pratiques. Ce territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage est un défi pour tous : citoyens, associations, entreprises, administrations et collectivités.

MOINS
EXTRAIRE

- Identifier des filières de valorisation des déchets triés
- Produire des matériaux recyclés
- Produire du compost et de l'énergie grâce aux déchets

MIEUX
PRODUIRE

- Favoriser l'éco-conception
- Encourager une commande publique vertueuse
- Développer l'écologie industrielle pour que les déchets des uns deviennent les ressources des autres

MIEUX
RECYCLER

- Développer les filières de recyclage
- Optimiser le financement du service public de gestion des déchets
- Mettre en place des chantiers publics exemplaires

MIEUX
CONSOMMER

- Allonger la durée de vie des produits (Réparer, Réemployer, Réutiliser)
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Limiter l'usage de produits dangereux
- Miser sur la consommation responsable et collaborative

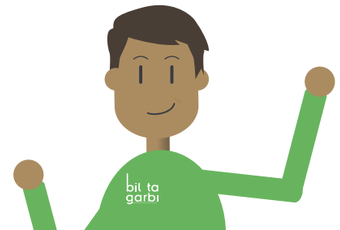

ACTIONS 2018

Le rôle du Syndicat vise prioritairement à développer des synergies entre différents partenaires et sur différentes thématiques pour faire émerger des actions sur le territoire et à sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des ressources.

Gouvernance participative

Lancement d'une communauté «Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» sur la plateforme Récita, la plateforme collaborative régionale dédiée à l'Économie Circulaire.

Réemploi

6 partenariats avec des structures locales du réemploi pour de la collecte en déchetteries ; Emmaüs, le partenaire historique depuis 2008, a collecté cette année 480 tonnes d'objets pour de la revente dans le « Bric-à-Brac » de Tarnos.

Gestion des déchets verts

Formation des agents communaux à la gestion raisonnée des espaces verts en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Compostage

790 foyers équipés d'un composteur et 76 d'un lombricomposteur. Depuis le début de cette opération, ce sont 33 608 composteurs qui ont été distribués et 353 lombricomposteurs.
5 sites de compostage collectif accompagnés, soit 205 au total (résidences séniors, campings, immeubles).

Gaspillage alimentaire Ambassadeur du Tri

6 actions « Gachimètre du pain » en établissements scolaires menées par le réseau des ambassadeurs du tri, soit 766 élèves sensibilisés.

Événements responsables

624 084 verres réutilisables empruntés gratuitement par 312 évènements locaux via le dispositif mis en place par le Syndicat en partenariat avec la société Ecocup.

Réduire, valoriser les déchets du BTP

Adoption du Schéma Directeur de Prévention et Gestion des déchets inertes avec le lancement d'une recherche de sites de valorisation et de stockage.

Le soutien aux initiatives et associations locales en 2018

En 2018, 4 porteurs de projets ont bénéficié des fonds « zéro déchet, zéro gaspillage » pour un montant total de 3 858€, dont :

- **2 500 €** pour l'Atelier Vélo Txirrind'ola
- **858 €** pour la ressourcerie hendayaise Recy-cl'arte
- **200 €** pour le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Basque
- **300 €** pour la communication de l'opération « Valorisation des déchets verts au jardin » réalisée par Avenir GB de Saint-Jean-Pied-de-Port

AXE STRATÉGIQUE PRIMO

OBJECTIF 2020

- 10% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010

RÉSULTAT 2018

+7%

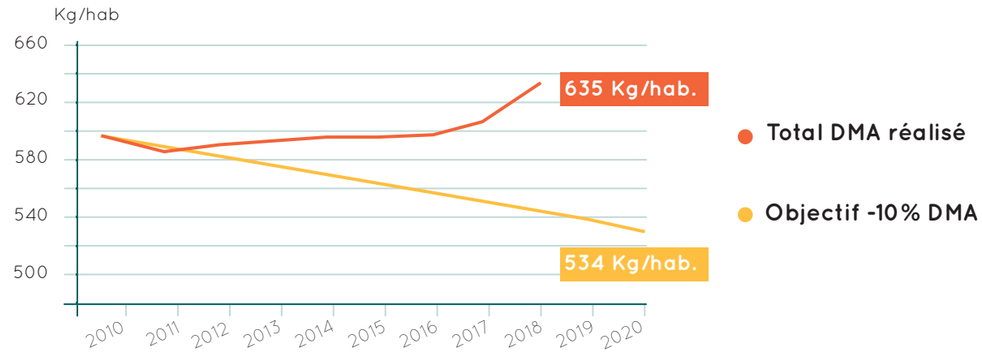

Les tonnages ainsi que la performance à l'habitant ont augmenté depuis 2017 du fait d'un apport plus important de déchets en déchetteries et, en particulier, des déchets verts (+15%), du « tout-venant » (+11%) et du bois (+8%). Si leur apport direct en déchetteries par les usagers atteste d'une bonne compréhension des consignes, leurs importantes quantités impactent l'objectif global de réduction du Syndicat alors que, dans le même temps, les quantités d'ordures ménagères poursuivent leur baisse (293 kg/hab en 2018 vs 306 kg/hab en 2010).

Évolution des performances à l'habitant

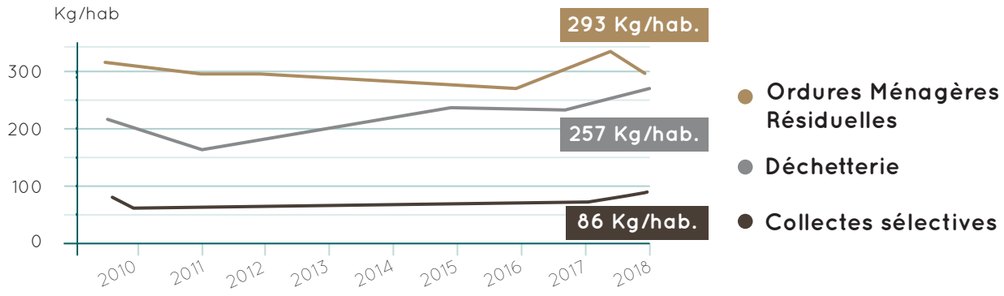

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le PLPDMA est un outil réglementaire intégré au programme « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » du Syndicat. Il a pour objectif de diminuer la production globale de déchets de 10% entre 2010 et 2020. De la lutte contre le gaspillage alimentaire au réemploi en passant par l'exemplarité des collectivités, chacun des 10 thèmes est décliné en fiche-action à retrouver sur biltagarbi.fr

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU TRI

17 ambassadeurs du tri (ADT), coordonnés par une responsable de service, sont délégués auprès des collectivités adhérentes. Ils effectuent la sensibilisation des habitants sur deux thématiques principales : la réduction et le tri des déchets.

En 2018, la sensibilisation a concerné directement ou indirectement **48 184 personnes** dont :

▶ 19 643 personnes

contactées en porte-à-porte à leur domicile (48% ont été rencontrées et 52% ont reçu un avis de passage avec les consignes de tri à respecter)

▶ 12 962 personnes

renseignées à diverses occasions (distribution d'équipements, permanences, collecte exceptionnelle de textiles, courriers, questionnaires...)

▶ 6 090 personnes

rencontrées lors d'animations type stands d'information sur les marchés, les lieux touristiques, les offices de tourisme, les manifestations sportives et culturelles etc...

▶ 8 559 enfants

sensibilisés lors d'interventions scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) ou en activités de loisirs (ALSH, clubs sportifs etc...)

▶ 930 personnes

930 personnes formées dans le cadre de leurs activités professionnelles et/ou associatives

Tout au long de l'année, le réseau s'est mobilisé pour faire progresser la réduction et le tri des déchets avec des actions significatives comme l'organisation de zones de gratuité dans de nombreux lieux publics durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre 2018. Durant l'été, dans le cadre de la campagne « Cet été, pas de vacances pour les déchets ! », les ambassadeurs ont renforcé leur présence auprès des professionnels du tourisme (campings, résidences de vacances et offices du tourisme).

Plus tôt dans l'année, en février et mars, des opérations dites de « communication engageante » ont été menées dans les immeubles et résidences du territoire. Ces actions de porte-à-porte déploient une approche des usagers différente. En peu de temps, l'idée est d'engager le résident sur au moins un geste de tri quotidien.

IZA POUR ACCOMPAGNER LES ÉCOLIERS

Les classes de CE2 des écoles et Ikastola du territoire ont accueilli une nouvelle camarade : Iza. C'est le personnage central du cahier de textes distribué, chaque année, par les ambassadeurs du tri aux élèves pour leur permettre de noter leurs devoirs tout en s'instruisant à la gestion des déchets. En 2018, 4 200 exemplaires ont été ainsi fabriqués dont 1 600 pour les jeunes bascophones.

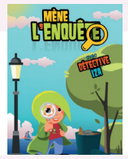

Les visites des pôles Canopia et Mendixka

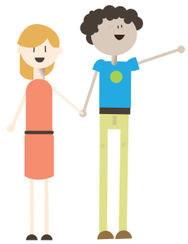

Parmi les visiteurs, plus de 2 255 enfants, majoritairement des écoles d'enseignement primaire du territoire, ont découvert les installations de valorisation et de traitement du Syndicat.

NOMBRE DE PERSONNES EN 2018

CANOPIA = 2 302

MENDIXKA = 700

SOIT UN TOTAL DE 3002

Les réunions de riverains et les Commissions de Suivi de Sites (CSS)

Dans le voisinage du pôle Canopia, à Bayonne, des riverains de l'installation participent au suivi de l'activité du site. Ce Réseau d'Observateurs de Canopia (ROC) s'est constitué lors de la phase de construction à la demande du Syndicat. Il se réunit régulièrement depuis pour présenter les indicateurs d'activité et de surveillance du site.

En 2018, le ROC s'est réuni à 3 reprises :

▶ 8 mars 2018

▶ 11 juillet 2018

▶ 21 novembre 2018

A l'initiative du Préfet, des Commissions de Suivi de Sites (CSS) sont également organisées pour le suivi des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en présence des représentants de l'administration de l'Etat, des collectivités territoriales ou EPCI concernés, des riverains ou associations de protection de l'environnement, de l'exploitant et de salariés de l'installation classée.

▶ CSS du pôle Canopia : le 4 juillet 2018

▶ CSS de l'ISDND Zaluaga : Non réalisée

▶ CSS du pôle Mendixka : Non réalisée

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

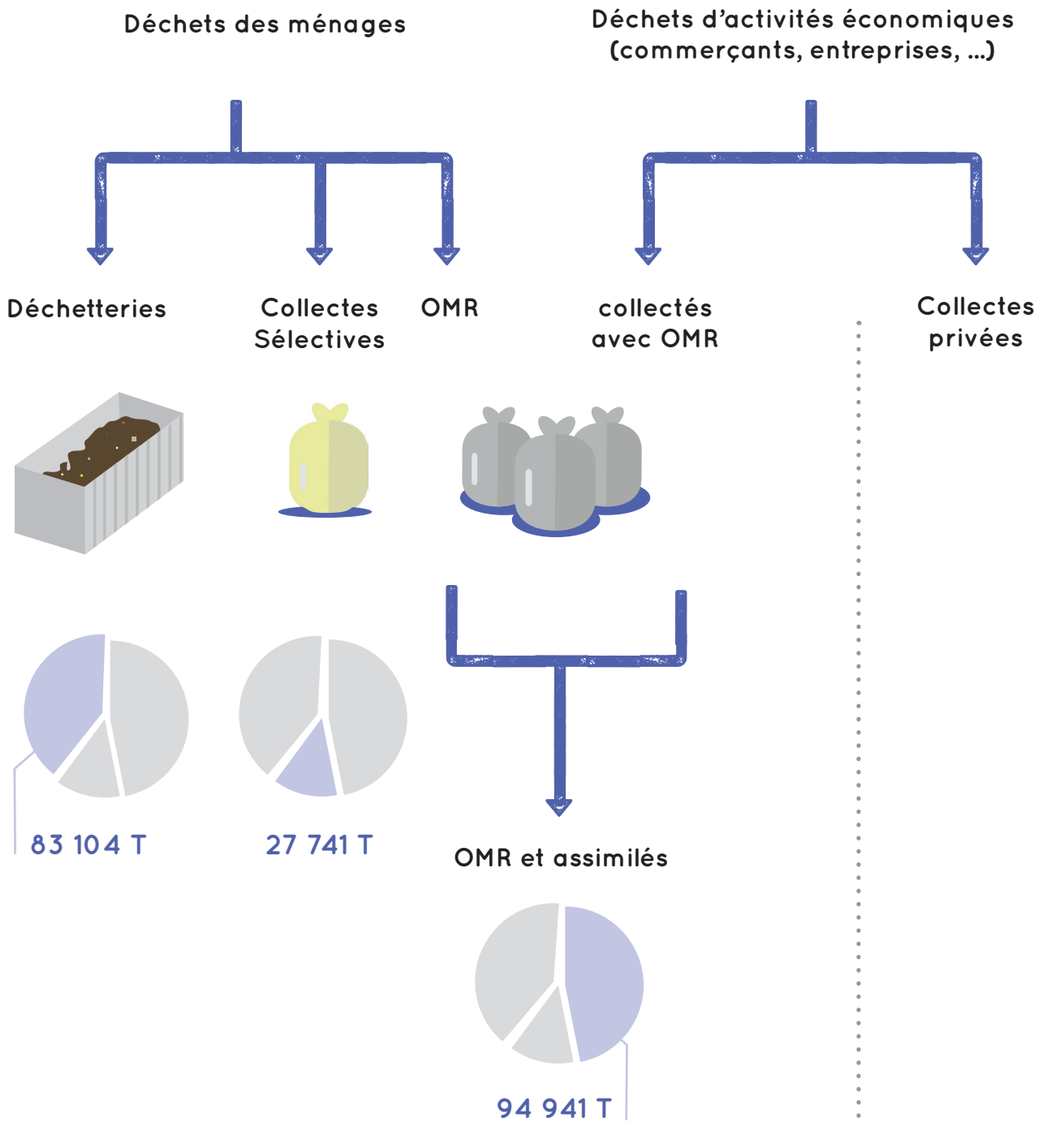

Déchets Ménagers et Assimilés

Tonnage total : 205 786

AXE STRATÉGIQUE TOP'VALO

OBJECTIF 2020

▶ 80% de DMA valorisés

RÉSULTAT 2018

▶ 66 %

Les collectes sélectives sont valorisées à 96%, les déchets de déchetteries à 71% tandis que les ordures ménagères résiduelles à 54%.

Au total 34% des DMA sont enfouis, tandis que le reste est valorisé selon trois voies : la valorisation organique (production de compost), la valorisation énergétique (production d'électricité, de chaleur), et la valorisation matière (recyclage, réutilisation).

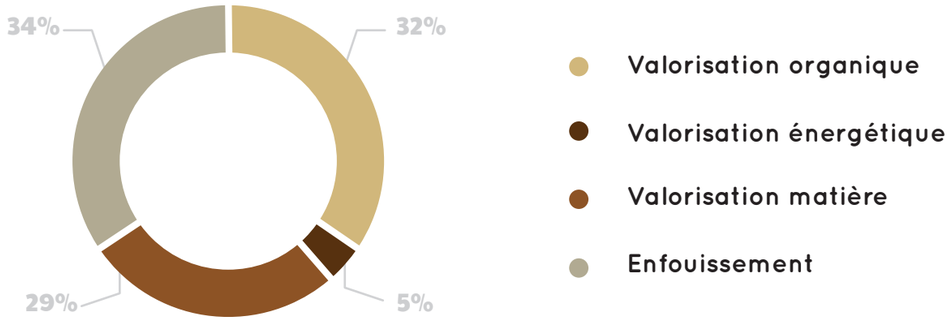

OBJECTIF 2020

▶ -70% d'enfouissement par rapport à 2010

RÉSULTAT 2018

▶ -49%

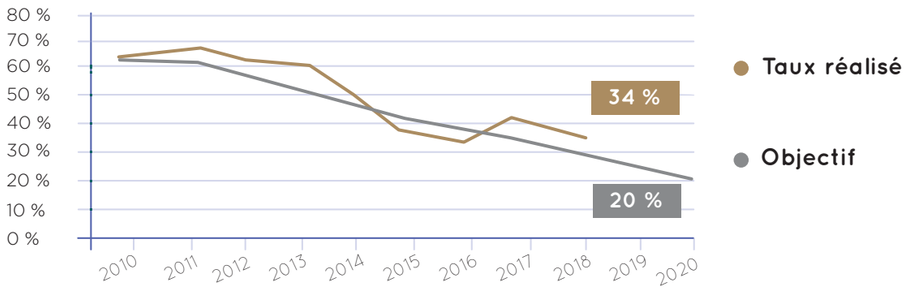

Les déchets que l'on ne peut pas valoriser sont enfouis en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, font l'objet d'un suivi quotidien et d'analyses régulières sous l'autorité des services de l'Etat.

Elles sont utilisées pour accueillir une partie des refus des Unités de Valorisation Organique traitant les ordures ménagères ainsi que certains déchets de déchetteries, notamment le « tout-venant ».

LA VALORISATION DES OMR

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) désignent les déchets non recyclables des ménages, ceux qui « restent » après le tri des habitants. On y adjoint également les déchets dits « assimilés » qui proviennent d'activités artisanales, commerciales. Ces déchets sont « assimilables » à des OMR car de même nature et dans des proportions équivalentes

54 %

TAUX DE VALORISATION DES OMR

Tonnages traités en 2018

94 941 TONNES

Performance

293 KG/HAB.

Evolution kg/hab. 2017/2018

-2%

VOIR « TONNAGES ET PERFORMANCES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR COLLECTIVITÉ » EN ANNEXE P. 36

La valorisation et le traitement sur les installations

Mendixka

▶ 13 872 tonnes

Canopia

▶ 67 308 tonnes

Zaluaga

▶ 13 761 tonnes

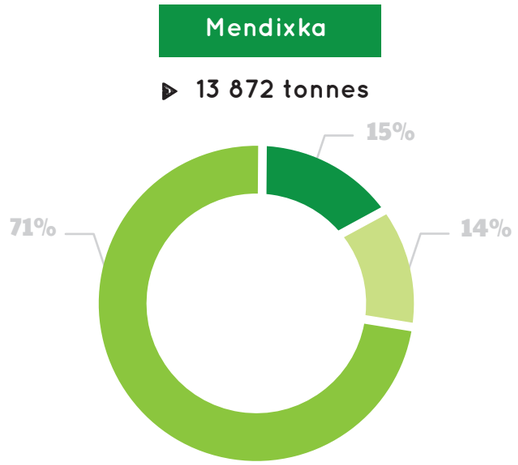

©www.carolepro.com

©www.carolepro.com

Zoom sur la production de compost au pôle Mendixka

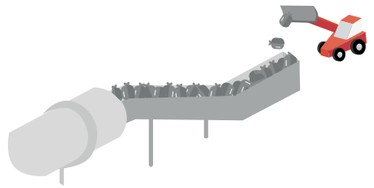

1. Après leur réception, les ordures ménagères sont prises en charge. 80 % des déchets entrants à Mendixka seront valorisés sur site ou en filières spécialisées.

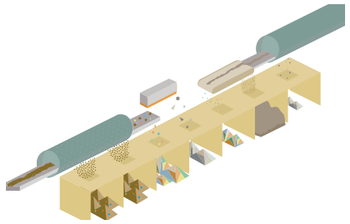

2. Après une pré-fermentation de 3 jours, les ordures sont triées par des machines. Ferraille et matière organique sont séparées des refus pour être valorisées .

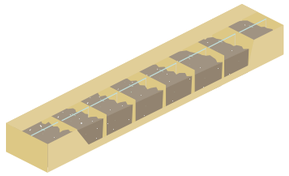

3. La fraction organique va fermenter durant 6 semaines dans des tunnels. Après un dernier tamisage à 6 mm et une étape de maturation, elle devient du compost. Chaque année, plus de 2 000 tonnes sont produites sur site.

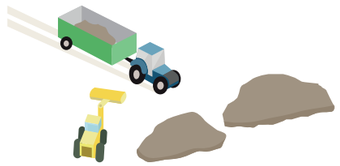

4. Un laboratoire extérieur analyse la qualité du compost produit. Après attribution de la norme NF U44-051, le compost peut être commercialisé auprès des agriculteurs locaux pour l'amendement des sols en lieu et place d'intrants chimiques.

VOIR « PRÉSENTATION TECHNIQUE DES UNITÉS DE VALORISATION ORGANIQUE (UVO) DU SYNDICAT » EN ANNEXE P. 36

LA NORME NF U44-051

Appliquée à l'ensemble de notre production de compost, cette norme fixe des critères à atteindre en termes d'efficacité agronomique (teneur en matière sèche, en azote…), d'innocuité (seuils pour les métaux lourds et organismes pathogènes) ainsi qu'en ce qui concerne la protection des sols et la pollution visuelle (seuils pour les plastiques, le verre…). Elle a été élaborée au sein de l'AFNOR par un collège d'experts : représentants agricoles ; professionnels des déchets ; producteurs et distributeurs d'amendements; représentants des ministères et organismes d'Etat ; organismes de recherches et laboratoires.

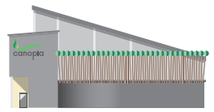

Canopia

18 271 TONNES

+

Mendixka

2 020 TONNES

=

PRODUCTION DE COMPOST

20 291 TONNES

LE TRI

Les collectes sélectives (CS) désignent les emballages ménagers recyclables en verre, plastique, carton, métaux (acier et aluminium) et les papiers directement triés par les habitants.

Tonnages traités en 2018

27 741 TONNES

Performance

86 KG/HAB.

Evolution kg/hab. 2017/2018

+1%

OBJECTIF 2020

▶ >100 kg/hab.

RÉSULTAT 2018

▶ 86 kg/hab.

Les tonnages des collectes sélectives progressent cette année encore (+2%) aidés notamment par la mise en place d'une réforme de collecte sur le territoire Garazi Baigorri (+17%). La performance à l'habitant connait cependant un ralentissement (+1%) par rapport à l'année précédente (+3%).

VOIR « TONNAGES ET PERFORMANCES DES COLLECTES SÉLECTIVES PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES » EN ANNEXE P. 37

	VERRE	13 694 T	**42 KG / HAB**
	PAPIERS	7 984 T	**25 KG / HAB**
	EMBALLAGES	6 063 T	**19 KG / HAB**
	TOTAL	27 741 T	**86 KG / HAB**

LE TAUX DE REFUS DU CENTRE DE TRI

Au centre de tri du pôle Canopia, tous les tonnages entrants ne sont pas des déchets recyclables. Il y a également des « erreurs de tri » (pots de yaourt, barquettes et films en plastique, verre, ...). Pour le suivi de l'activité, ces erreurs s'expriment en « taux de refus ». En 2018, sur la quantité totale triée, 17% étaient des refus de tri (soit 2 610 tonnes).

Les flux entrants et sortants du centre de tri Canopia

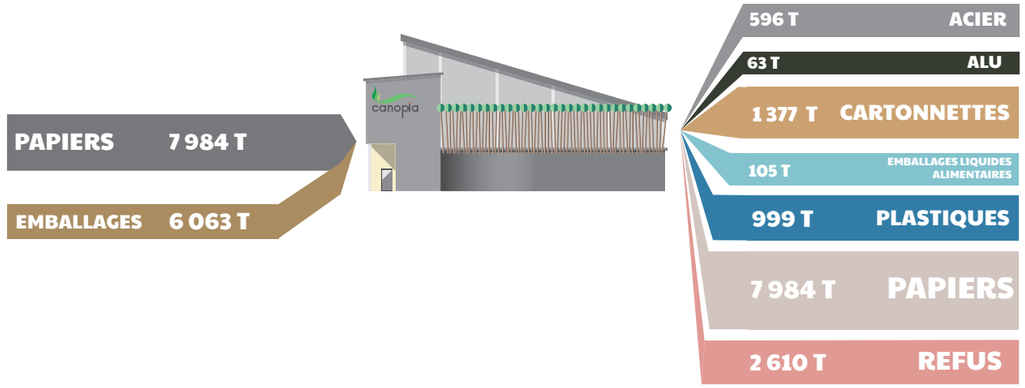

VERRE 13 694 T NE PASSE PAS PAR LE CENTRE DE TRI

VOIR « LES FILIÈRES DE RECYCLAGE DES COLLECTES SÉLECTIVES » EN ANNEXE P.37

Le fonctionnement du centre de tri

1. Après leur déchargement, les collectes sélectives sont stockées ou directement déposées sur la chaîne de tri.

2. Le tri est effectué mécaniquement puis manuellement par 21 agents organisés en équipes.

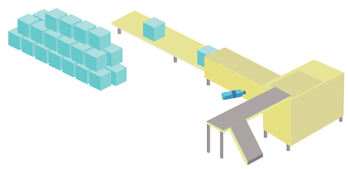

3. Une fois les déchets recyclables triés par famille, ils sont compactés en balles.

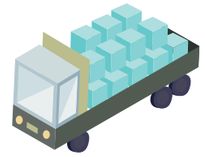

4. Les filières de recyclage viennent chercher les balles de matériaux qui serviront à faire de nouveaux objets.

LE TAUX DE DISPONIBILITÉ : UN INDICATEUR CLÉ

En 2018, le centre de tri a fonctionné **95 %** du temps. Ce taux de disponibilité est un indicateur important qui rend compte de la qualité du travail des 5 agents du service maintenance affectés à l'entretien et à la réparation des équipements de la chaîne de tri.

LES DÉCHETTERIES

Les déchets de déchetteries désignent les déchets ménagers qui ne sont pas collectés directement en porte-à-porte ou en points d'apports volontaires car trop volumineux (gros cartons, bois, déchets verts, ferrailles...), spécifiques ou dangereux.

Tonnages traités en 2018

83 104 TONNES

Performance

257 KG/HAB.

Evolution kg/hab. 2017/2018

+10%

71 % **TAUX DE VALORISATION**

La valorisation des déchets de déchetteries peut être :

- **ORGANIQUE** : c'est le cas des déchets verts qui sont broyés pour être transformés en compost
- **MATIÈRE :** lorsque les matériaux sont recyclés (carton, meubles, bois, ferraille,...)
- **ENERGÉTIQUE :** lorsqu'aucune autre valorisation n'est possible, certains déchets, notamment dangereux, sont incinérés, produisant ainsi de l'énergie

Le « tout-venant » ainsi qu'une partie des gravats et du plâtre constituent les tonnages non valorisés, enfouis dans des centres de stockage dédiés.

VOIR « TONNAGES ET ÉVOLUTION DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES PAR COLLECTIVITÉ » EN ANNEXE P. 37

Les filières de traitement des déchets de déchetteries

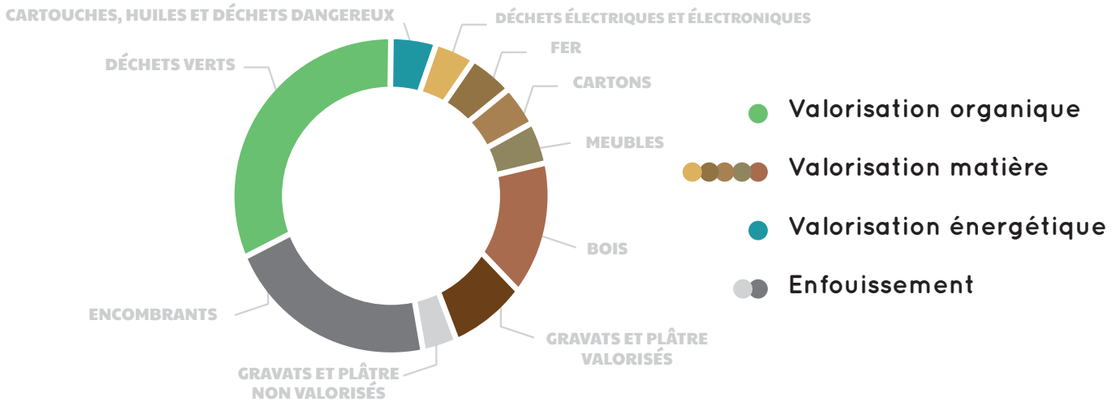

DÉCHETTERIES, DE VRAIES GARES DE TRIAGE !

Les 30 déchetteries du territoire sont des dispositifs essentiels dans les performances de valorisation des déchets ménagers du territoire. **Au total, 17 filières sont représentées en déchetteries en 2018.** Véritables gares de triage, les déchetteries regroupent, puis orientent les déchets vers leurs filières de réemploi, de recyclage ou d'élimination.

VOIR « LES TONNAGES DE DÉCHETTERIES PAR MATÉRIAUX » EN ANNEXE P.38
VOIR « PRÉSENTATION TECHNIQUE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DU SYNDICAT » EN ANNEXE P.38
VOIR « LES FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT DES DÉCHETTERIES » EN ANNEXE P.39

LA LOGISTIQUE

Le service logistique du Syndicat assure une partie de ses missions en régie et fait également appel à l'intervention de sociétés spécialisées pour certaines prestations. Une équipe de 18 personnes est dédiée à cette mission dont 17 chauffeurs de polybennes.

Pour les territoires les plus éloignés des installations du Syndicat, les déchets collectés (Ordures Ménagères Résiduelles et Collectes Sélectives) sont déchargés dans des bennes de 30 m³ situées sur 6 quais de transfert répartis sur le territoire. Le Service logistique du Syndicat organise alors, avec son réseau de 17 chauffeurs, le transfert vers les installations de valorisation et de traitement du territoire.

OMR
24 761 TONNES TRANSFÉRÉES

CS
5 254 TONNES TRANSFÉRÉES

Cette gestion rationalisée des évacuations offre un service de proximité aux collectivités adhérentes les plus éloignées des installations et optimise le service en permettant l'atteinte d'un double objectif :

- Réduction du nombre de camions sur les routes, diminuant d'autant les rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.
- Maîtrise des coûts pour les collectivités adhérentes en limitant l'achat de carburant et les fluctuations tarifaires des prix du pétrole.

Le service logistique assure également le compactage et l'évacuation des bennes des 30 déchetteries du territoire.

TASSER POUR OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS

Depuis 2009, le tassement des déchets en bennes à l'aide de compacteurs offre des capacités d'accueil supplémentaires aux déchetteries. En optimisant les capacités de stockage des bennes, il permet aussi de réduire de **25 à 40 % les rotations de camions** selon les matériaux.

LES REPRÉSENTANTS – ÉLUS DU SYNDICAT

COMITÉ SYNDICAL CONVOQUÉ 6 FOIS EN 2018

BUREAU RÉUNI 5 FOIS EN 2018

Présidente

▶ Mme Martine BISAUTA – *Communauté d'Agglomération Pays Basque*

Vice-présidents

▶ *MM. Dominique BOSCQ, Daniel ARRIBERE, Yves BUSSIRON, Michel THICOIPE, Philippe ELISSALDE*

Communauté d'Agglomération Pays Basque

▶ ***Errobi*** *: M. Vincent CARPENTIER, Mme Bernadette JOUGLEUX*

▶ ***Pays de Hasparren Iholdy*** *: M. Xavier LACOSTE*

▶ ***Sud Pays Basque*** *: Mme Chantal KHERIG-COTTENÇON, M. Pierre-Marie NOUSBAUM, M. Jean CHOIGNARD, M. Philippe ELISSALDE*

▶ ***Côte Basque Adour*** *: Mme Martine BISAUTA, Marie-Ange THEBAUD, Mme Valérie DEQUEKER, Mme Jeannine BLANCO, M. Jacques VEUNAC, M. Patrick DESTIZON, M. Serge ARCOUET, M. Pierre ESPILONDO*

▶ ***Amikuze-Ostibarre*** *: M. Jean-Michel CAMOU*

▶ ***Garazi Baigorri*** *: M. Jean-Paul BIDART*

▶ ***Pays de Bidache*** *: M. Yves BUSSIRON*

▶ ***Soule Xiberoa*** *: M. Dominique BOSCQ*

▶ ***Nive Adour*** *: M. Michel THICOIPE*

Communauté de communes du Béarn des Gaves

▶ *MM. Daniel ARRIBERE Jean CAZENAVE, Michel LANSALOT-GNE*

LA PRISE DE DÉCISIONS

Le **Comité syndical** est l'assemblée délibérante où siègent les élus représentants les collectivités adhérentes au Syndicat. Il compte 23 élus membres (et autant de suppléants) qui votent le budget et décident des orientations stratégiques. Un bureau d'élus de 11 membres se réunit pour préparer les décisions.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les services du Syndicat

EXPLOITATION

CANOPIA
(centre de tri)

8 FEMMES | 18 HOMMES

SERVICES SUPPORTS

12 FEMMES | 3 HOMMES

AMBASSADEURS DU TRI

16 FEMMES | 2 HOMMES

EXPLOITATION

ZALUAGA

2 FEMMES | 4 HOMMES

42 FEMMES

62 HOMMES

EXPLOITATION

MENDIXKA

2 FEMMES | 4 HOMMES

LOGISTIQUE

2 FEMMES | 18 HOMMES

MAINTENANCE

0 FEMMES | 13 HOMMES

LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

Le Syndicat compte deux instances : le Comité Technique Paritaire (CTP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT). En décembre 2018, les agents du Syndicat ont procédé à l'élection de nouveaux représentants du personnel.

Le Comité Technique Paritaire

En 2018, le CTP a été réuni à 4 reprises pour travailler principalement sur :

- Le Plan de formation annuel des agents
- Les modalités d'évaluation (critères et pondération) du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- L'organisation des services (modification du règlement intérieur)
- Le recours à la Délégation de service public pour l'exploitation de plateformes de valorisation et d'un centre de stockage des déchets inertes
- La présentation du Bilan Social 2017 de la collectivité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT, quant à lui, s'est réuni 4 fois pour aborder les sujets tels que :

- Le suivi des registres et indicateurs Sécurité Santé au Travail
- L'accidentologie
- Le programme annuel de prévention
- Le bilan des actions de formation relatives à la prévention
- Les rapports annuels relatifs à la santé
- L'évolution de la documentation Santé Sécurité
- Les nouveautés réglementaires
- Le suivi des actions de prévention nécessitant un échange et partage d'informations (ex : amélioration des vêtements de travail, mesures relatives au risque chimique, moyens matériels logistique ...)

LE PLAN DE FORMATION DES AGENTS

407 JOURS DE FORMATION

SOIT UNE MOYENNE DE 3,5 JOURS PAR AGENT

48%
FORMATIONS SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Le Syndicat a la volonté de maintenir un effort significatif pour permettre aux agents de travailler en sécurité, d'améliorer leurs compétences et d'évoluer tout au long de leur carrière.

L'ensemble des formations dispensées auprès des agents répond aux objectifs définis par les élus. Les axes retenus sont au nombre de 7, et sont déclinés dans le plan de formation annuel du Syndicat.

Répartition de la formation en fonction des différents axes

©www.carolepro.com

TOTAL BUDGET FORMATION
45 800 €

NOMBRE DE JOURS RÉALISÉS

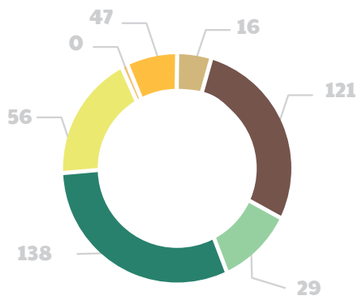

TOTAL
407

1. Former et sensibiliser à la démarche d'amélioration
2. Professionnaliser et renforcer les compétences en interne
3. Favoriser et accompagner la promotion individuelle des agents
4. Se prémunir des risques professionnels
5. Se prémunir du risque incendie
6. Promouvoir la valorisation et le tri sur le territoire
7. Conforter le management et la qualité de vie au travail

LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Tous les déchets n'ont pas le même coût de traitement !

▸ **Les ordures ménagères** représentent le coût le plus élevé, Les Unités de Valorisation Organique du Syndicat permettent à la fois de dégager des recettes (production de compost, électricité et chaleur) et de limiter le recours à l'enfouissement.

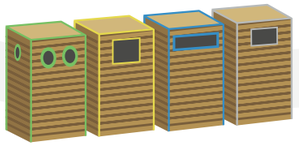

▸ **Les collectes sélectives** sont quant à elles triées puis revendues pour être recyclées et réintégrées dans de nouveaux cycles de production. Par conséquent, elles génèrent des recettes. De plus, le Syndicat reçoit des soutiens de la part de l'éco-organisme financé par les taxes des metteurs sur le marché des emballages. Au global, le coût de traitement des collectes sélectives pour le Syndicat est nul. En générant de la valeur, il vient même contribuer à réduire le coût global du service.

▸ **Une partie des déchets de déchetteries** est reprise directement par les éco-organismes dédiés. Le coût est donc neutre pour le Syndicat et les collectivités adhérentes. Pour les autres, selon leur nature, le coût variera selon que le déchet soit traité par le Syndicat (gravats, tout-venant, déchets verts), ou qu'il soit revendu (ferraille, cartouches, ...)

▸ Au final, **le coût de traitement** supporté par le Syndicat est facturé aux collectivités adhérentes qui répercutent ce tarif via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères auprès des contribuables.
Sur certains territoires, cette contribution est variable et individualisée : elles est fonction des quantités collectées auprès de chaque foyer. C'est ce que l'on appelle la redevance incitative. Il est donc essentiel de réduire et trier ses déchets !

« ECO'ENTAKO », POUR UNE BONNE MAÎTRISE FINANCIÈRE

Parmi les objectifs inscrits au Plan d'Actions Stratégiques du Syndicat pour la période 2015 – 2020, celui de la maîtrise financière du service revêt une importance particulière. En 2018, cet axe de travail s'est principalement orienté sur les moyens pour limiter l'augmentation des charges liées à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Les pouvoirs publics ont, en effet, décidé de taxer plus fortement les opérations de stockage des déchets en centre d'enfouissement. Aussi, pour atténuer ce coût, les équipes ont mené principalement deux actions :

▸ **La définition d'un projet de quai de transfert à Zaluaga visant à mettre fin à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles dès 2019 ;**

▸ **Des études d'opportunités autour de la valorisation en combustibles solides de récupération (CSR) de l'intégralité des refus à haut pouvoir calorifique des pôles Canopia et Mendixka.**

Par ailleurs, le Syndicat a mené avec d'autres collectivités voisines des réflexions autour de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. Cette réforme, prévue en 2022, implique notamment une transformation technique du centre de tri actuel.
Enfin, dans la continuité des actions entreprises ces dernières années, les partenariats pour l'accueil des collectes sélectives du Sitcom Côte Sud des Landes et du Sietom de Chalosse se poursuivent permettant de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement des installations.

VOIR « LES TARIFS DE TRANSPORT ET TRAITEMENT APPLIQUÉS AUX COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES » EN ANNEXE P.40

VOIR « TARIFS APPLIQUÉS AUX CLIENTS EXTÉRIEURS EN 2018 » EN ANNEXE P.42

Les vues architecturales du projet de quai de transfert des OMR du pôle Zaluaga.

LES DÉPENSES

2018 = **38,8 Millions d'euros**

Charges de fonctionnement (en K€)

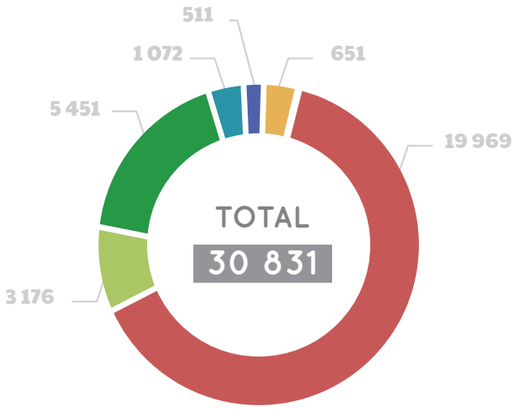

- Charges de structure
- Ordures ménagères résiduelles
- Collectes séléctives
- Déchetteries
- Communication et prévention
- Gestion environnementale des sites fermés

Dépenses d'investissement (en K€)

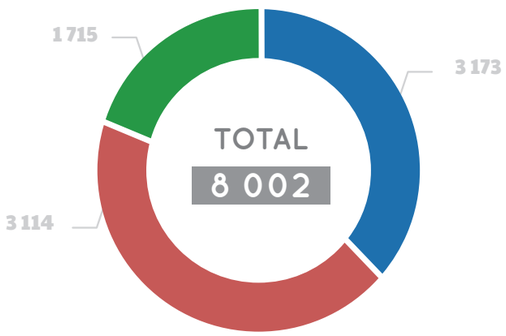

- Annuité d'Emprunt
- Dépenses d'investissement brutes
- Autres (opérations d'ordre)

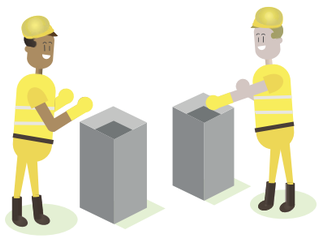

LES RECETTES

2018 = **43,3 Millions d'euros**

Recettes de fonctionnement (en K€)

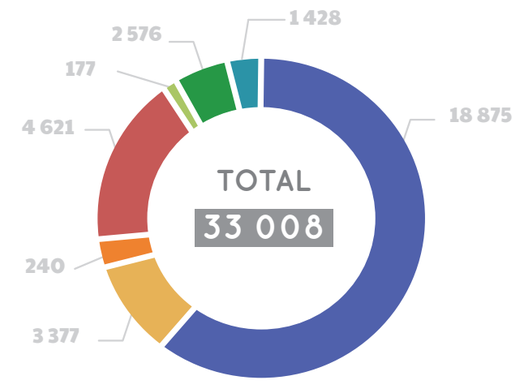

- Contributions des adhérents
- Soutiens des Eco-Organismes
- Aides / Subventions / Redevances
- Ventes de matériaux, compost, énergie
- Autres produits divers (dont atténuations de charges)
- Recettes exceptionnelles
- Prestations à des tiers

Financement des investissements (en K€)

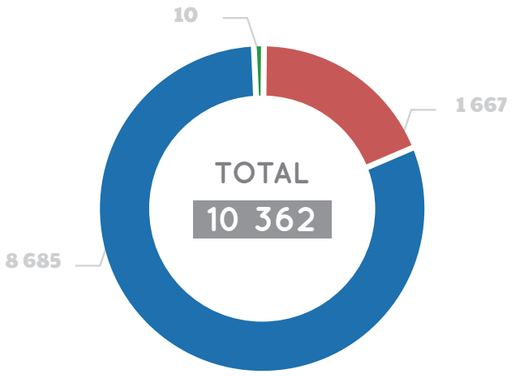

- Autofinancement de l'exercice
- Emprunts
- Subventions

L'ENDETTEMENT DU SYNDICAT EN 2018

L'endettement du Syndicat au 31 décembre 2018 est de 69 580 K€, contre 78 087 K€ fin 2017. Il diminue malgré le nouvel emprunt, car celui-ci reste inférieur au remboursement de la dette effectué sur l'année.

LES INVESTISSEMENTS DU SYNDICAT EN 2018

PÔLE CANOPIA

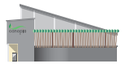

Etudes centre de tri
138 951 €

Sécurité incendie
98 630 €

PÔLES MENDIXKA ET ZALUAGA

Nouvelle alvéole
132 067 €

Nouveau casier d'enfouissement
391 785 €

Terrains
1 667 000 €

TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Réalisation quai de transfert de Zaluaga
177 071 €

Aménagements quai de transfert de Bittola
25 414 €

Matériel déchetteries
196 895 €

Nouveaux camions
221 390 €

SITES FERMÉS ET INERTES

Etudes site « Croix des Bouquets »
10 791 €

Travaux ISDND Bittola
14 642 €

ADMINISTRATION

Matériel de bureau
10 001 €

Véhicules de service
18 039 €

AUTRES

Divers
11 535 €

TOTAL 3 114 212 €

1

2

3

4

5

1. Nouvelle alvéole de stockage à Mendixka
2. Camion polybennes
3. Benne de transport
4. Véhicules de service
5. Quai de transfert de Bittola

CAPB

Communauté d'Agglomération Pays Basque

CCBG

Communauté de Communes du Béarn des Gaves

BTG

Syndicat Mixte Bil Ta Garbi

TZDZG

Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

DMA

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
Ce sont les déchets issus des ménages et les déchets assimilés comprenant les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets de déchetteries

DA

DÉCHETS ASSIMILÉS
Ce sont les déchets produits par les acteurs économiques pris en charge par le service public de collecte des déchets car étant de même nature et produits dans des proportions équivalentes aux déchets des ménages

OMR

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
Ce sont les ordures ménagères et assimilées, sans les collectes sélectives, appelées communément « poubelle grise »

CS

COLLECTES SÉLECTIVES
Ce sont les déchets recyclables collectés séparément des ordures ménagères résiduelles comme le verre d'emballage, les papiers et les emballages ménagers recyclables

KG/HAB.

C'est la production de déchets par habitant en kilogrammes pour l'année 2018

DDS

Déchets Diffus Spécifiques issus de produits chimiques dangereux (peintures, solvants..)

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DMS

Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE OU D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

La population municipale du territoire d'intervention du Syndicat Bil Ta Garbi

Pour ce rapport de l'année 2019, il est appliqué la **Population Municipale 2016** *(données parues au 01/01/2019) – Source INSEE.*

Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Variation par rapport à l'année précédente
Communauté d'Agglomération Pays Basque	159	306 306	1,1 %
Communauté de Communes Béarn des Gaves	53	17 593	-0,4 %
TOTAL BIL TA GARBI	**211**	**323 899**	**1,0 %**

Tonnages et performances des ordures ménagères résiduelles par collectivité

Collectivités adhérentes	Tonnages reçus en 2018	Evolution tonnages 2018/2017	Performance
Communauté d'Agglomération Pays Basque	92 096 t	-1 %	301 kg/hab
Communauté de Communes Béarn des Gaves	2 845 t	-3 %	162 kg/hab
TOTAL BIL TA GARBI	**94 941 t**	**-1 %**	**293 kg/hab**

Présentation technique des Unités de Valorisation Organique (UVO) du Syndicat

	UVO de Canopia	UVO de Mendixka
Propriétaire	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
Exploitant	Valortegia	Syndicat Bil Ta Garbi
Localisation	Bayonne (64)	Charritte-de-Bas (64)
Date de mise en service	Avril 2014	Septembre 2014
Capacité maximale annuelle	84 000 t	20 000 t
Quantités admises en 2018	75 671 t	13 872 t
dont quantités d'ordures ménagères résiduelles des collectivités	67 308 t	13 872 t
Collectivités utilisatrices	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Communauté d'Agglomération Pays Basque et Communauté de Communes Béarn des Gaves
Compost conforme à la norme NFU 44-051 (t)	18 271	2 020
Ferraille (t)	1 624	202
Électricité (MWh)	13 025	-
Chaleur (MWh)	10 447	-
Refus valorisés énergétiquement (t)	6 184	4 296
Refus non valorisés (t)	30 425	2 726

Tonnages et performances des collectes sélectives par collectivité

	Verre	Emballages	Papier	Total collecte sélective	Evolution tonnages 2017/2018	Performance
CAPB	12 957 t	5 662 t	7 530 t	**26 149 t**	2 %	85 kg/hab
CCBG	737 t	401 t	454 t	**1 592 t**	0 %	90 kg/hab
TOTAL BTG	**13 694 t**	**6 063 t**	**7 984 t**	**27 741 t**	**2 %**	**86 kg/hab**

Les filières de recyclage des collectes sélectives

Matériau	Repreneur	Destination
Aluminium	AFM recyclage	Espagne
Acier	Paprec	France
Cartons	Paprec	Espagne
Plastiques	Valorplast	PEHD : Espagne PET : France
Emballages Liquides Alimentaires	SUEZ RV Sud Ouest	France
Papiers	Paprec	Espagne

Tonnages et évolution des déchets de déchetteries par collectivité

Collectivités adhérentes	Tonnages 2018	Evolution tonnages 2017/2018
CAPB	76 212 t	11 %
CCBG	6 894 t	15 %
TOTAL BIL TA GARBI	**83 104 t**	**11 %**

Les tonnages de déchetteries par matériaux

	Tonnages 2018	Evolution tonnages 2017/2018
Déchets verts	24 184 t	17%
Encombrants	19 805 t	12%
Gravats	14 122 t	3%
Bois	11 065 t	9%
DEA	4 069 t	32%
Carton	3 980 t	8%
Fer	2 861 t	5%
D3E	2 099 t	0%
DMS filière	398 t	68%
DMS	157 t	-10%
Plâtre	82 t	8%
Pneus	116 t	5%
Huiles moteur	102 t	-3%
Huiles végétales	27 t	6%
Piles	26 t	6%
Cartouches	7 t	21%
DASTRI	4 t	-5%
TOTAL BIL TA GARBI	**83 104 t**	**11%**

En gris = déchets dangereux

Présentation technique des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Syndicat

	Zaluaga	Mendixka
Propriétaire	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi	Syndicat Bil Ta Garbi
Localisation	Saint-Pée-sur-Nivelle (64)	Charritte-de-Bas (64)
Date de mise en service	Janvier 2005	Octobre 2014
Capacité maximale annuelle	50 000 t	16 000 t
Quantités admises en 2018	41 704 t	11 141 t
dont déchets de déchetteries des collectivités	16 910 t	6 337 t
dont autres déchets des collectivités (OM+refus UVO Can)	22 259 t	-
Collectivités utilisatrices	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Communauté d'Agglomération Pays Basque et Communauté de Communes Béarn des Gaves

Les flux et filières de traitement des déchetteries

Flux	Devenir	Filières
Cartons	Recyclage	Suez Saint Martin de Seignanx
Métaux	Recyclage	Decons Saint Martin de Seignanx, Véolia à Laluque et Alberdi à Hendaye, Garicoix à Viodos
Bois	Recyclage	Egger à Rion des Landes
Déchets verts	Compostage	Loreki Itxassou, Canopia Bayonne (structurant), Agriculteurs en co-compostage à la ferme SUEZ à Bellocq (compostage avec les boues d'épuration)
Gravats inertes	Concassage pour réemploi Ou Stockage	Concassage et valorisation en sous couches de routes : Coreba à Hasparren, SUEZ à Saint Martin de Seignanx Valorisation en ISDND en couverture de casiers et création de chemins (Zaluaga, Mendixka), Stockage en ISDI (Hendaye, Cambo, Méritein, Caro, Castagnède).
Mobilier	Recyclage	Filière Ecomobilier
Tout venant	Stockage	Mendixka à Charritte de bas Zaluaga Bi à Saint Pée sur Nivelle
Pneus	Recyclage	Filière Aliapur
Plâtre	Recyclage ou stockage	Paprec à Montardon
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Recyclage	Filière Ecologic Filière Ecosystems.
Déchets Dangereux Spécifiques	Valorisation énergétique	filière Eco DDS Veolia à Bassens (33)
Déchets d'Activités de Soins	Valorisation énergétique	Filière DASTRI
Cartouches d'encre	Recyclage ou recharge	Core Landes Pyrénées Seignosse
Piles	Recyclage	Filière Screlec
Huiles de vidange	Recyclage	Dargelos Chimirec Tartas
Huiles de friture	Recyclage	Haupa Mauléon, Recycla Bayonne
Lampes, néons	Recyclage	Filière Recylum
Textiles (bornes en ville et déchetteries) *	Réemploi	Le Relais 64, Ecoval
Objets pour réemploi *	Réemploi	Emmaüs Tarnos et AIMA Came
Vélos *	Réemploi	Txirrind'ola Bayonne et Recycl'arte à Hendaye

*Réemploi : tonnages non comptabilisés dans le total des déchets de déchetteries

Les tarifs de transport et traitement appliqués aux collectivités adhérentes

Déchets de déchetteries	Unité	P.U. H.T.
Matériel-Contenants		
Location de benne	mois	65,00 €
Location de benne à pneu	mois	90,00 €
Bois		
Transport (flux en mélange avec DEA)	tonne	37,80 €
Transport (flux trié hors DEA)	tonne	48,30 €
Carton		
Transport	tonne	10,00 €
Déchets verts		
Transport	tonne	11,90 €
Traitement	tonne	34,00 €
Déchets Ménagers Spécifiques (hors filière)		
Collecte et traitement acides/bases	kg	0,944 €
Collecte et traitement aérosols	kg	1,101 €
Collecte et traitement ampoules et tubes	kg	0,215 €
Collecte et traitement bidons vides et pâteux	kg	0,580 €
Collecte et traitement cartouches encre	kg	0,600 €
Collecte et traitement comburants/carburants, déchets de laboratoires, et non identifiés	kg	1,309 €
Collecte et traitement médicaments	kg	0,525 €
Collecte et traitement phytosanitaires	kg	1,041 €
Collecte et traitement radiographies	kg	0,063 €
Collecte et traitement solvants	kg	0,603 €
Encombrants		
FLUX COLLECTÉS EN PORTE À PORTE		
Transport	tonne	36,00 €
Traitement	tonne	106,90 €
FLUX COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE		
Transport	tonne	80,00 €
Traitement	tonne	109,00 €
FLUX COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES		
Transport	tonne	36,00 €
Traitement flux triés (hors mobilier)	tonne	108,60 € *
Traitement flux non triés (avec mobilier)	tonne	98,20 € *
Gravats		
Transport	tonne	12,66 €
Traitement	tonne	6,63 €
Papiers		
Transfert	tonne	48,00 €
Traitement	tonne	20,00 €
Plâtre		
Transport	rotation	229,00 €
Traitement	tonne	108,00 €
Pneus (hors filière)		
Transport	tonne	235,00 €
Traitement	tonne	160,00 €

*tarif de base fluctuant selon les performances des adhérents

Ordures Ménagères*	Unité	P.U. H.T.
CAPB - Pôle Côte Basque Adour	tonne	138,22 €
CAPB - Pôle Amikuze	tonne	158,74 €
CAPB - Pôle Pays de Bidache	tonne	134,70 €
CAPB - Pôle Errobi	tonne	134,66 €
CAPB - Pôle Garazi Baigorry	tonne	138,30 €
CAPB - Pôle Hasparren Iholdy	tonne	162,25 €
CAPB - Pôle Soule Xiberoa	tonne	145,44 €
CAPB - Pôle Ostibarre	tonne	174,85 €
CAPB - Pôle Nive-Adour	tonne	156,42 €
CAPB - Pôle Sud Pays Basque	tonne	135,98 €
CCBG - Sauveterre-de-Béarn	tonne	128,97 €
CCBG - Navarrenx	tonne	133,77 €
CCBG - Salies-de-Béarn	tonne	139,43 €

*Tarif individualisé prenant en compte les recettes générées par les collectes sélectives de chacun

Tarifs appliqués aux clients extérieurs en 2018

Site de réception	Type de déchets	Type de déchets
UVO Canopia	DIB et déchets divers	122,00 €
	Graisses	40,00 €
	Biodéchets	60,00 €
Pôle Mendixka	DIB et déchets divers	69,00 € +33,00 € Taxe
	Vente de compost issu de Mendixka et prestation d'épandage	16,00 €
ISDND Zaluaga	DIB et déchets divers	69,00 € +24,00 € Taxe
	Transport des DIB et déchets divers depuis quai de Bittola	36,00 €
Centre de tri Canopia	Transport, tri, conditionnement des flacons et bouteilles plastiques compactés (selon distance)	250,00 € 270,00 € 350,00 €
	Tri conditionnement des flacons et bouteilles plastiques	189,54 €
	Tri conditionnement des emballages « cartonnettes et briques alimentaires »	109,73 €
	Tri et conditionnement des emballages ménagers - « corps creux »	240,00 €
	Conditionnement des emballages et journaux revues magazines, petits emballages en carton – « fibreux »	10,00 €

Montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Prestataire	Principales Prestations 2018	Total HT (en €)
CHIPALA	Valorisation des refus issus UVO Mendixka	105 670
CETRAID	Traitement déchetteries secteur Bizi Garbia	260 430
E. MINDURRY	Transport encombrants, bois, cartons, déchets verts Pôle CBA	334 280
GARICOIX	Transport déchetteries/ordures ménagères/déchets verts	28 000
IRAZTORZA	Transport des refus issus UVO Canopia	326 320
LANDA BIDE	Transport des refus issus UVO Canopia et Mendixka	150 700
LOREKI	Broyage/ Valorisation de déchets verts	528 930
MOBIPUR	Traitement des lixiviats de Bittola et Mendixka	63 600
MORAUD	Transport des lixiviats de Zaluaga et Mendixka	64 010
OVIVE	Traitement des lixiviats de Bittola et Mendixka	357 470
SIAP	Transport et traitement Déchets Ménagers Spéciaux	110 050
SITCOM	Valorisation des refus issus UVO Canopia	166 400
SLR	Transport et transfert du verre	148 860
SUEZ Eau Industrielle	Traitement des lixiviats Mendixka	93 550
SUEZ Environnement	Transport gravats, bois et valorisation refus UVO Canopia	1 451 050
SUEZ Organique	Valorisation déchets verts secteur Sud Pays Basque	36 100
VALORTEGIA	Exploitation Canopia + valorisation refus UVO Canopia	5 325 260
VEOLIA	Transport et traitement déchetteries secteur Bizi Garbia	108 210
ZORROZA GESTION	Valorisation des Refus issus UVO Mendixka	119 740

RAPPORT Annuel 2018

bil ta garbi

Syndicat Mixte pour le
Traitement des Déchets
Ménagers et Assimilés

7 RUE JOSEPH LATXAGUE
BP 28 555 - 64185 BAYONNE CEDEX

WWW.BILTAGARBI.COM

CONTACT@BILTAGARBI.COM
05.59.44.26.44